

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
---------------	---

PREMIÈRE PARTIE

Quand le Dauphiné possédait son Parlement

Une petite ville où la basoche était reine	11
Le Conseil delphinal	11
1160. Première apparition d'un avocat	13
1340. Premier compte rendu d'une audience	14
L'étonnant procès du mortelage	15
Une carrière d'avocat soudain brisée	16
Un jurisconsulte nommé Guy Pape	17
Modestes débuts du Palais	19
Un précieux fichier	22
Le procès des Tailles	23
Une grave faute de Lesdiguières	24
Une grande époque : le XVIII ^e siècle	27
Les avocats consistoriaux	28
Les relations ambiguës du Parlement et du barreau	29
530 avocats en 1788	31
À l'approche de la Révolution	32
Le laboratoire des idées nouvelles	33
La prérévolution dauphinoise	35
Grenoble refuse d'enregistrer les édits royaux	35
L'indignation du barreau	37
La journée des tuiles	38

Lendemain d'émeute	41
Le dessous des cartes	42
L'assemblée de l'hôtel de ville	44
L'assemblée de Vizille	46
La première assemblée de Romans	50
Les États du Dauphiné	51
Une sorte de consécration à Versailles	53
L'oublié de la Révolution : Jean-Joseph Mounier	54
Un avocat au siècle des lumières : Antoine Barnave	59
« L'illustre compatriote »	64
« Un seul souverain : le peuple »	66
La route tourne	67

DEUXIÈME PARTIE
La longue marche vers l'indépendance

La tourmente révolutionnaire	69
L'Ordre est supprimé	69
Le premier consul restaure la profession d'avocat	71
Le décret impérial du 14 décembre 1810	72
Le bâtonnier Duchesne	73
Le retour des Bourbons	74
Le bâtonnier Duport-Lavilette	75
Vive Louis XVIII !	75
Vive Napoléon !	76
La seconde Restauration	78

Versatilité ?	79
Le barreau restauré par Napoléon entre en résistance	80
Non à la mise en tutelle	80
Les premières conquêtes de l'indépendance	82
<i>Le monopole de la plaidoirie</i>	82
<i>La nomination du bâtonnier</i>	82
<i>La maîtrise de l'inscription au barreau</i>	83
<i>La suppression du préalable à la plaidoirie</i>	84
Louis-Philippe assure l'autonomie des barreaux	86
L'ordonnance du 27 août 1830	87
Prélude aux temps modernes – La conjuration de Didier	89
Un étonnant personnage	90
Le conspirateur	92
À Grenoble, en ce début 1816	93
La conjuration	94
La répression	95
Le procès de Jean-Paul Didier	98
Les suites de l'affaire Didier	103
Le barreau grenoblois en état de suspicion	103
Le bâtonnier Louis Dupérou, « suppôt de la police »	104
L'activisme du bâtonnier Duport-Lavilette	105
Perquisitions et envois en exil	105
Les suites judiciaires et gouvernementales de l'affaire Didier	107
Joseph Rey, défenseur de la mémoire des fusillés	107
L'affaire de <i>La Gazette du Dauphiné</i> (1841)	108
Une nouvelle polémique	111
Épilogue gouvernemental	112

TROISIÈME PARTIE
Les temps modernes

Au fil des Républiques	119
Le temps des avocats-maires	119
Le barreau grenoblois pendant la Grande Guerre	126
L'entre-deux guerres	128
Le barreau pendant la Seconde Guerre mondiale	129
Le péché d'être Juif	130
Le cas de Gilberte Leques	131
Le serment d'avocat	133
Cinq avocats meurent dans la Résistance	134
Les otages de juin 1944	135
Les cours martiales	136
De Grenoble à Tamanrasset : une défense à l'épreuve	139
Pour une certaine idée de la Justice	139
La Justice égarée	141
La défense contestée	143
Dix affaires retentissantes	147
Le procès de Mandrin	148
Le procès de Berthet	151
Le procès de La Salette	158
<i>La Salette vue par Huysmans</i>	163
Les derniers jours de la Grande Chartreuse	164
<i>Lettre du Père général à Émile Combes</i>	177
L'affaire Finaly	179
L'affaire Ranchoup	187
L'affaire des filles de Grenoble	189

Le procès du drame du Drac	194
La peine de mort à Grenoble	199
Quelques figures parmi tant d'autres	206
Marc Giroud	207
Maurice Givord	209
Édouard Dumolard	211
Émile Gonnon	213
Pierre Guy	215
Pierre Chevalier	217
Paul Lardant	220
Charles Ferrère	222
Henri-Louis Grimaud	225
Léon Bondat	228
Émile Escallier	231
André Petit	233
Jean Deschizeaux	236
Noëlle Lapèze	238
Maurice Dumolard	240
Marcel Auzimour	241
François Givord	243
Stephan Jouanneau	246
Jean Blanc	249
Jacques Chanet	252
La rentrée solennelle de 1951	254

ANNEXES

De l'origine du nom et de la fonction d'avocat en France	256
Les conférences du stage	260
La Bibliothèque des avocats	261
Liste des bâtonniers du xx ^e siècle	263
Les effectifs du barreau de Grenoble	264
Le nouveau Palais	266
Remerciements	278

Préface

Consacrer un livre au barreau de Grenoble était, depuis longtemps, le désir de beaucoup d'entre nous. Il nous semblait que notre histoire était assez riche pour qu'on en raconte les principaux épisodes. Il nous paraissait évident aussi qu'il fallait évoquer le souvenir de quelques personnalités marquantes, dont certaines sont encore toutes proches de nous.

Voici achevée, aujourd'hui, cette double tâche qui fut initiée sous mon bâtonnat, avec l'accord unanime du Conseil de l'ordre.

Qu'il me soit permis d'y ajouter en guise de préface, les quelques réflexions que m'inspire cette étape.

D'aussi loin que nos souvenirs approchent notre conception prétendument moderne de l'exercice du métier d'avocat, ils comportent le modèle permanent de nos craintes, de nos espoirs et, somme toute, de notre état.

Témoin des épreuves des individus, en quête de leurs droits ou des satisfactions qu'ils recherchent, l'avocat porte l'empreinte de ce qui dérange et en supporte les conséquences.

Adulé ou honni, selon la place éphémère qu'il prend à l'occasion de chacune de ses apparitions, il demeure libre pourvu qu'il ne cède pas à la complaisance de ceux qu'il sert comme à celle de ceux qu'il combat ou encore à celle de ceux qu'il a mandat de convaincre.

Cette liberté a un prix. C'est celui de l'indépendance : la solitude.

Tel est le merveilleux état de la plénitude intellectuelle et morale de celui qui marche, sans jamais devoir revenir sur ses pas, ni même jeter un regard derrière lui, tant il est vrai que chaque jour impose à l'avocat de reprendre l'ouvrage depuis son origine et jamais à l'exemple de ce qu'il fit la veille.

Il construit, sans jamais se lasser, une œuvre incertaine et fugace, immense le jour même et dérisoire demain.

De cette multitude naît pourtant un espace qui approche – ou le devrait – la plénitude de l'humanité : la construction de la liberté de tous.

Ainsi, rien ne permet de préserver l'avocat, pas mieux que le citoyen, des risques de l'oppression, des excès et des abus.

Combattant pour les autres, il doit combattre aussi pour lui, dans un échange perpétuel tendu vers le même rayonnement du droit et de la paix.

Il relèverait cependant de la naïveté ou de la béatitude, à supposer qu'il ne s'agisse du même état, d'espérer résister seul dans un monde qui de tout temps, n'admet les exceptions que pour les démonstrations des généralités qui les précèdent.

L'avocat dispose, afin de résister, d'un espace où il peut, et même où il doit, de temps à autre ou plus souvent, selon son tempérament, rechercher le repos, partager ses valeurs et confier son être : l'Ordre.

Synthèse des vocations, l'Ordre, à l'image de ses membres, combat.

Il assure, lui, la pérennité de l'œuvre.

Indifférent à l'âge, il constitue la forteresse indispensable que ni le temps ni les trahisons jamais n'ont pu et ne pourront détruire.

Pour qui fut un jour bâtonnier, la certitude est absolue, dans cet espace, du devenir des avocats.

Cet ouvrage le démontre.

L'Ordre, où se retrouvent, à l'image d'une société tout entière, des avocats de tous horizons, de tous âges et toutes qualités, peut et doit fixer dans le temps et dans l'espace, les images et leurs principes, définissant ainsi les actions précédemment conduites au service de celles qui viendront.

Enfin, l'œuvre est commune.

De ce partage elle imprime le nécessaire espoir d'un meilleur avenir.

Constituant la chaîne universelle dont chaque avocat forme un maillon, l'Ordre a confié à ses membres honoraires le travail d'imprimer les souvenirs.

Ce sont eux qui, avec le concours précieux de Paul Dreyfus, journaliste et écrivain, dont les mérites ne sont plus à dire, ont contribué à la recherche des documents, qui ont enrichi l'illustration, qui ont rédigé un grand nombre de chapitres, qui ont suivi, au cours de chaleureuses réunions mensuelles, l'état d'avancement du projet. Bref, ils ont été à la fois les concepteurs et les exécutants d'une tâche dont on peut bien dire qu'elle est leur œuvre collective.

Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés de leurs travaux. Ils méritent notre gratitude.

Au-delà de cette fierté indiscutable, et pour une fois raisonnable, ressentie à leur lecture, ils nous tracent le chemin.

Dans ce Dauphiné austère où chacun peut trouver autant de raisons de rêver que d'agir, la place des avocats est forgée dans la Cité.

Où naquit la révolution universelle et nécessaire, il ne peut naître encore que l'espoir des progrès de notre humanité.

Les avocats furent ici des centaines voici longtemps et les nouveaux horizons sans cesse poursuivis dans notre société par bonheur en mouvement, ouvrent la place aux centaines d'aujourd'hui.

S'il n'est plus question désormais de contester l'existence même des avocats et de leur Ordre, aucune observation n'étant toutefois jamais définitive et ne devant jamais conduire à l'ignorance des pensées noires qui apparaissent parfois, il est encore et toujours nécessaire de définir les espaces.

Cette société, infiniment matérialiste, abandonne chaque jour à des sorts incertains autant d'enfants, de femmes et d'hommes que nous devons assister et défendre.

Cette société contradictoire, développe à l'infini et à l'excès la promotion de ce qu'elle nomme l'« État de droit » en démultipliant sans mesure les règles, les normes, les lois et de fait les entraves à la libre expression de la vie de chacun.

Il n'est plus question de pauvreté ou de richesse, d'origine meilleure ou de moins bonne chance, mais de capacité à supporter une exigence d'uniformité sous prétexte d'égalité gravement attentatoire à cette libre expression.

L'avocat demeure ici celui qui peut, celui qui doit combattre pour que chacun dispose d'un espace qui lui appartienne, où la raison s'exprimera comme étant la sienne et non pas celle d'un modèle unique, aseptisé et pour tout dire ennuyeux pour soi et pour les autres.

Les frémissements quotidiens de notre vie sont toujours les annonces de révolutions prochaines dévastatrices, à moins qu'ils ne soient les prémices d'un sommeil profond des volontés et capacités d'exprimer sa liberté.

L'avocat demeure, sans solliciter jamais mais au service toujours, auteur de l'œuvre commune qui construit les équilibres.

Combattant solitaire, disions-nous, pour des causes humbles et multiples, il participe au rayonnement social puisqu'il forge à l'infini ce que le détail isole de l'ennui, ce que le bonheur isole du malheur, ce que la liberté isole de l'oppression.

Dans ce combat loyal mais sans merci, l'avocat, aujourd'hui comme hier, n'est pas en devenir. Il est.

PREMIÈRE PARTIE

Quand le Dauphiné possédait son Parlement

Entre 1453 et 1790, le Dauphiné posséda son Parlement, dont il était légitimement fier.

Il était le troisième de France, par ordre chronologique, après celui de Paris, fondé en 1318 et celui de Toulouse, créé en 1443.

Il allait devenir, au XVIII^e siècle, le second de France, pour le nombre d'avocats : 539, contre 605 à Paris.

Il fut, comme chacun sait, le premier de France, pour le rôle qu'il joua en 1788. Ce fut ce qu'on appelle aujourd'hui, la « prérévolution grenobloise ».

L'histoire de ces trois cent trente-sept années est l'histoire même du Dauphiné et de ses habitants. Elle n'a fait l'objet, jusqu'à une époque récente, que de rares études d'ensemble. Pourtant les matériaux ne manquent pas : aux Archives départementales de l'Isère, la série B, qui concerne le seul Parlement, ne représente pas moins de 200 000 pièces.

Que le lecteur se rassure : on n'a pas l'intention de l'entraîner dans cette immense forêt. Une forêt partiellement vierge encore. Car, si toutes les sentes ont été reconnues, elles n'ont pas été, à beaucoup près, parcourues.

Plus modeste est l'ambition de la première partie de ce livre. On voudrait simplement y évoquer le rôle essentiel qu'ont joué les avocats, au sein du parlement de Dauphiné¹. Simplement... Est-ce aussi simple que cela ? Certes pas. Près de trois siècles et demi d'Histoire se résument difficilement en quelques dizaines de pages. C'est une longue, une très longue chronique. On veut en dire ici l'essentiel.

1. Comme cela a été fait par les barreaux de Paris, Lyon, Bordeaux, Poitiers, Rouen, Chambéry, Versailles, Toulouse, ainsi que par les Parlements de Bretagne, de Bourgogne et du duché de Lorraine.

Dans sa ceinture de remparts en forme d'amande, Grenoble, à l'époque où commence cette histoire, s'étend sur onze hectares environ, sur la rive gauche de l'Isère. Elle compte quelque 6 000 habitants. Un pont de bois, dominé par une haute tour carrée, la relie au faubourg Saint-Laurent sur la rive droite. Le long des rues courbes, les maisons laissent d'assez vastes espaces pour des jardins et des vergers, en particulier entre l'église Notre-Dame et le couvent de Sainte-Claire. Le château des Dauphins, avec ses cinq tours, borde l'Isère d'un côté et ouvre de l'autre sur la place Saint-André.

Gravure du XVI^e siècle, Bibliothèque municipale de Grenoble.

